



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca



INFO – CONSEIL MUNICIPAL

Réunion de novembre 2024

Pour faire suite à la réunion du conseil qui s'est tenue le **11 novembre dernier**, voici les principales décisions et les projets en cours. En ce qui a trait au procès-verbal de la réunion vous pouvez le consulter sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Ma municipalité/Séances du conseil.

Nomination du maire suppléant

À tous les 4 mois, le conseil municipal nomme un maire suppléant au cas où monsieur le maire devrait s'absenter. Le conseil a nommé monsieur Mario Massicotte pour les 4 prochains mois.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

En vertu de l'article 358 de la « Loi sur les élections et référendum LERM », tout membre du conseil doit :

- chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration de mise à jour.

Monsieur le maire Gérard Bruneau, madame la conseillère Sophie Gagnon, messieurs les conseillers Stéphane Gagnon, Donald Jacob, Mario Massicotte, Yannick Marchand et Michel Beaumier ont déposé leur déclaration à la réunion du 11 novembre 2024.

Projet de règlement numéro 2024-651 sur la régie interne et les normes durant les séances du conseil

En vertu de l'article 159.1 du Code municipal, la Municipalité se doit d'adopter un règlement de régie interne qui doit notamment prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil. Le projet de règlement numéro 2024-651 a été déposé et sera adopté à la réunion de décembre.

Vous pouvez en prendre connaissance sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Ma Municipalité/Règlements municipaux/Administration.

Règlement numéro 2024-650 autorisant une garderie ou un centre de la petite enfance sur le lot 3 995 485 et abrogeant le règlement numéro 2022-618

Compte tenu que le règlement 2022-618 venait à échéance en début 2025, le conseil municipal a adopté un nouveau règlement afin d'autoriser la construction d'un centre de la petite enfance sur le lot 3 995 485 (rue Notre-Dame près de l'auto-route).

Vous pouvez prendre connaissance du règlement sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Ma Municipalité/Règlements municipaux/Autres règlements.

Offre de service pour la gestion animalière pour 2025

Le conseil municipal a accepté l'offre de service de « Le Carrefour Canin » pour la gestion animalière concernant les chiens. La médaille pour les chiens se détaillera au coût de 35 \$. Les frais mensuels sont de 1 000 \$ par mois pour ce contrat. Vous recevrez plus d'informations en début d'année.

Offre de service pour le débroussaillage des fossés

Le conseil municipal a accepté l'offre de service de monsieur Jocelyn Gagnon pour l'année 2025 au coût de 120 \$/h pour le débroussaillage des fossés.

Offre de service pour la location d'un tracteur

Le conseil municipal a accepté l'offre de service de Bossé et Frère inc. pour la location d'un tracteur pour la période hivernale au coût de 3 500 \$ mensuel de novembre à avril.

Soumission pour la réparation du versatile

Le conseil municipal a accepté la soumission de Métal-Idées au coût de 15 802,16 \$ taxes incluses pour la réparation du versatile.

Embauche du directeur général et greffier-trésorier

Pour faire suite au processus d'appel de candidatures et à la recommandation du comité de sélection, le conseil municipal a procédé à l'engagement de monsieur Stéphane Laroche au poste de directeur général et greffier-trésorier.

Il entrera en poste le 6 janvier prochain. Il sera accompagné de madame Andrée Neault pour une transition harmonieuse.

Bienvenue dans l'équipe monsieur Laroche.

Soumission pour des travaux électriques

Le conseil municipal a accepté la soumission de Vigneault électrique concernant le remplacement de 2 panneaux de distribution suite à la visite de prévention de l'assureur au coût de 3 805 \$ plus les taxes applicables.

Prochaine réunion du conseil

La prochaine réunion aura lieu **lundi le 9 décembre à 19h** dans la salle municipale en haut. Ces réunions sont publiques et toute la population est invitée à y assister.

CIRCULAIRE MUNICIPALE

Rappel – Collecte de pneus



La collecte de vos vieux pneus se fera **lundi le 18 novembre prochain** par les employés de la Municipalité. À cet effet, vous devez déposer vos pneus en bordure de la route la veille ou très tôt le matin (avant 8h).

Les points suivants sont importants :

- Seuls les pneus de catégories automobile ou pick-up seront ramassés;
- Le pneu devra être enlevé de la jante de roue;
- Les garages ne peuvent se prévaloir de ce service. Ils ont déjà leur propre système.

Les pneus ramassés sont acheminés à des récupérateurs pour fabriquer d'autres produits. Nous espérons donc une collaboration entière de votre part. Aidez-nous à conserver notre environnement propre.

